



Un barbecue ça marche ? ? ?

Le Président et les membres du Comité vous invitent à partager un moment de convivialité à l'occasion d'un barbecue qui aura lieu le **vendredi 22 août à 12 heures** (salle du tennis de table et terrain attenant).

Les conditions ?

- Venir avec sa bonne humeur et l'intention de passer un moment agréable ;
- Apporter chacun ses propres couverts (et ses couverts propres 😊), ainsi que son assiette et son verre (propres eux aussi 😊 😊) ;
- Remplir avant le 19 juillet le bulletin de participation ci-joint et s'acquitter de la modique somme de 5 € pour les marcheurs licenciés et 15 € pour les conjoints non licenciés (cette invitation ne concerne que les marcheurs et leurs conjoints) ;

Nous espérons pouvoir, comme l'an dernier, réunir le plus grand nombre des membres de notre association !



Bulletin de participation au barbecue du vendredi 22 août 2025

(à rendre, avec le règlement, avant le 19 juillet à un membre du Comité)

Nom :

Prénom :

5 €

Conjoint licencié (5 €)

Conjoint non licencié (15 €)



€

TOTAL :

€